

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SINTONIES, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnements chez M. BERTHOI, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

HONGRIE.

Presbourg, le 20 septembre. — Voici quelques passages du discours latin que l'empereur a prononcé lors de l'ouverture de la diète hongroise, qui a eu lieu avant-hier. (Voyez notre dernier n°.)

Après avoir s'être félicité de voir rassemblés autour de son trône les fidèles sujets de son royaume de Hongrie pour délibérer avec eux sur ce qui peut contribuer à la prospérité de la patrie et rappeler les événements qui se sont passés depuis la dernière assemblée de la diète, l'empereur ajoute :

« Mais, tandis que les triomphes des armées conservaient la monarchie et assuraient la possibilité que d'anciens pays arrachés à la couronne de Hongrie fussent incorporés de nouveau à ce royaume, les peuples soumis à notre sceptre ont eu, pendant la dernière période qui vient de s'écouler, un autre genre de triomphe non moins honorable, et dont les effets seront également bienfaisants et salutaires pour la postérité. Ils ont tous, et entre autres nos Hongrois, rejeté ce funeste esprit d'innovation, qui a précipité plusieurs pays de l'Europe dans un abîme de malheurs; ils ont pensé prudemment que l'espérance dans la sagesse du Tout-Puissant, la fidélité inviolable envers le souverain, affermie par une confiance mutuelle, et l'observation scrupuleuse des anciennes institutions, qui ont été consacrées par le tems et par l'expérience de plusieurs siècles, sont les bases de leur véritable bonheur, et un rempart inébranlable dans toutes les circonstances des tems et des événements.

« Qui ne voit que pendant les vicissitudes des dernières années, les finances de l'état ont beaucoup souffert et ont dû faire de grands et nombreux sacrifices? Mais un système mûrement réfléchi, entrepris avec fermeté et exécuté avec un zèle à toute épreuve, a relevé, et pour ainsi dire recréé le crédit de l'état, l'a affermi et en a déjà cicatrisé plusieurs plaies; c'est à une législation sage et prévoyante à remédier à celles qui ne le sont pas encore, et à consolider ainsi la prospérité durable de la Hongrie.

ITALIE.

Naples, le 12 septembre. — La nouvelle répandue depuis quelque tems dans les cercles de cette capitale, qu'un second décret d'amnistie pour les délits politiques serait publié le 4 octobre prochain, jour de St. François, fête de S. M., prend beaucoup de consistance.

Le gouvernement s'occupe sérieusement de l'augmentation de notre marine. En peu de mois, on a vu lancer à la mer le beau vaisseau le *Vésuve*, et d'autres navires de guerre moins importants. On ne tardera pas à en mettre d'autres à la mer. La même activité règne dans l'arsenal maritime de Gènes. Maintenant que le Nouveau-Monde offre des débouchés à l'industrie et au commerce de l'Europe, il est naturel de penser que les Italiens attachent un prix particulier à ne pas être des derniers à ouvrir des relations actives avec l'Amérique, qui conserve le souvenir des premiers Européens qui ont contribué à sa découverte, c'est-à-dire de Christophe Colomb, d'Américo-Vespucci et de Cabotto, dont l'un était de Gènes, l'autre de Florence, et le troisième de Venise. On doit se rappeler que c'est pour faire allusion au dernier que l'on a créé le mot *cabotage*.

ANGLETERRE.

Londres, le 29 septembre. — Le vaisseau de S. M. le *Plover* est arrivé de Rio-Janéiro, d'où il est parti le 28 juillet. Lord William Paget et le major Garwood, qui ont accompagné sir Charles Stuart au Brésil, sont revenus sur ce vaisseau et ont apporté des dépêches au gouvernement.

L'empereur du Brésil paraît s'être attiré une guerre dont il ne se retirera qu'avec bien des difficultés. Les événements dans la Banda orientale ont éveillé les craintes et stimulé l'énergie du gouvernement de Buénos-Ayres, tandis que l'occupation de la province de Chiquitos, ainsi que le langage peu mesuré du général brésilien (dont nous avons fait mention dans notre n. 233), ont déjà provoqué de la part du général Sucre des menaces de représailles qu'il ne lui sera pas difficile d'exécuter. Il est à espérer que la présence de sir Charles Stuart (et rien ne saurait être plus opportun que son arrivée dans ce moment critique), arrêtera dans sa marche une politique qui, si l'on y persévère, ne manquera pas d'avoir des suites désastreuses pour le Brésil. (Courier.)

— Une feuille du matin contient des lettres de Rio-Janéiro dans lesquelles on dit que les points suivans ont été arrêtés entre le Brésil et le Portugal.

Le roi de Portugal reconnaît l'indépendance du Brésil, en lui accordant une assemblée législative séparée; il prend le titre de roi de Portugal et empereur du Brésil.

L'empereur actuel don Pedro, renonce au titre de défenseur perpétuel (defensor perpetuo), attendu que les affaires étant arrangées, le Brésil n'a plus des droits séparés à défendre, et il prend le titre d'empereur régent (emperor regente).

Après le décès de son père, il portera le titre de roi de Portugal et empereur du Brésil.

Le Portugal admettra exclusivement les sucres et les cafés du Brésil; et par réciprocité le Brésil recevra en retour, les vins et les sels du Portugal, à l'exclusion de tous autres.

Il avait été proposé, que le Brésil paierait deux millions de liv. sterl. au

Portugal, comme prix de l'indépendance que la mère-patrie veut lui accorder, mais de fortes objections se sont élevées à ce sujet, de sorte qu'il a fallu en référer au Portugal dont on attend la réponse avant de terminer les négociations.

— L'*Argus* du 16 juillet, contient une longue correspondance entre l'amiral brésilien Lobos et M. Garcia, ministre des affaires étrangères de Buénos-Ayres : l'amiral dit que d'après plusieurs circonstances tendant à démontrer que le gouvernement de Buénos-Ayres avait favorisé l'insurrection des provinces cisplatanes, l'empereur lui avait ordonné de demander à ce gouvernement une explication. M. Garcia a répondu que l'amiral n'avait point les pouvoirs ni le caractère propres à entamer des discussions de cette nature. L'amiral a insisté. M. Garcia a alors fait observer que son gouvernement ne lui reconnaissait pas de caractère convenable pour discuter, mais que lui, Garcia, désavouait, au nom de son gouvernement, les insurgés de la province cisplatane, et il a ajouté qu'on avait l'intention d'envoyer une personne chargée d'une mission spéciale auprès du gouvernement du Brésil, afin de régler définitivement les relations entre les deux pays.

D'après ces journaux, un corps de 300 brésiliens qui avait passé le Rio-Negro a été battu et détruit par les insurgés. On y lit aussi que le général Sucre a menacé de porter la guerre jusque dans le Brésil, si les troupes de l'empereur n'évacuaient point la province de Chiquitos.

— Les combats de boxeurs tombent tous les jours en discrédit; les six derniers qui ont eu lieu n'ont produit que 180 livres sterling chacun.

FRANCE.

Paris, le 30 septembre. — Le roi de Prusse continue de visiter nos théâtres. Ce souverain est allé hier à l'Opéra.

M. le colonel Frémont, un des envoyés d'Haïti, se trouvait à l'académie royale de musique en même tems que l'auguste membre de la Sainte-Alliance.

— Pendant les années de triomphe de la Sainte-Alliance le gouvernement prussien ne s'était pas montré un des moins soupçonneux sur les prétendus dangers que présentent les progrès de l'instruction publique et la propagation des lumières. Depuis quelque tems il paraît revenir à un système plus en harmonie avec le degré de civilisation en Prusse, pays qui compte tant d'universités célèbres, et qui doit son existence politique au génie du monarque le plus éclairé, que depuis Julien on avait vu sur le trône. Voici encore une nouvelle mesure qui sert d'indice à cet heureux retour. La censure des leçons des universités, programmes et autres écrits du même genre vient d'être abolie dans les états prussiens. Il y a lieu d'espérer que le voyage du roi de Prusse dans les Pays-Bas et en France, où la carrière de la haute civilisation est après tout moins entravée que dans le nord, ne contribuera pas peu à faire persister le cabinet prussien dans la nouvelle route où il paraît s'être engagé.

— Le *Constitutionnel* contient aujourd'hui un document bien étrange que lui envoie sa correspondance particulière de Lisbonne; c'est un manifeste ou mandement du cardinal patriarche de Lisbonne, dont le but était, dans le cas où l'attentat du 30 avril 1824, à Bomposta, pour détrôner le roi, aurait réussi, de faire tomber tout l'odieux de cette affaire sur d'autres personnes que celles désignées par les rapports de l'époque pour en être les auteurs. Ce mandement avait été imprimé dans la nuit du 29 au 30 avril, dans l'espérance de la réussite; mais le complot ayant heureusement échoué, tous les exemplaires du mandement furent saisis et remis au roi lui-même. C'est sur les francs-maçons que le patriarche faisait tomber son anathème en les accusant d'avoir, dans cette nuit ténébreuse, conspiré contre la vie du roi, de la reine et du jeune enfant son fils (le prince Miguel). Il engageait ses ouailles, en toute vérité et charité, à se précautionner contre ces monstres, à les détester, les avoir en horreur et les dénoncer. Il ordonnait, en terminant, que cette pastorale fût non seulement affichée aux portes des églises, mais encore lue aux messes paroissiales et conventuelles.

Ce mandement est daté de la Junqueira, le 30 avril 1824, et signé et scellé des armes du docteur Joachim-Joseph Pacheco y Souza. On lit au bas cette formule : de l'imprimerie d'Antoine Rodrigues Galhardo, imprimeur de S. Em. le cardinal patriarche.

— Le *Moniteur* annonce que « le président Boyer vient de licencier quarante mille nègres qui étaient à sa solde, en les engageant à devenir cultivateurs. » N'est-ce pas une grande leçon que le président de la république donne à certains monarques de l'Europe qui ont des armées permanentes si hors de proportion avec les besoins de l'agriculture et de l'industrie.

— M. d'Arbelle, préfet du Mans, vient de périr le 28. Au moment où le ministre de la guerre venait d'arriver et descendait de voiture devant la caserne des chasseurs de la Côte-d'Or, un cheval fougueux que montait un aide-de-camp de M. le marquis de Breuilpont, s'effraie dans la foule, renverse son cavalier, et frappant M. d'Arbelle, qui se rendait à pied à la caserne, le jeta à terre avec une telle violence, qu'il mourut trois heures après.

— On procède en ce moment, d'après les ordres du gouvernement, à la formation de la liste des vétérans, et à un premier appel de la revue des jeunes soldats de la classe de 1824 restés en disponibilité dans leurs foyers.

Il n'a point été fait d'appel des jeunes soldats de la classe de 1825.

Cours de la bourse du 30 septembre. Rentes. 5 p. 0/0, jouissance, du 22 mars 1825, 99 fr. 50 c.—4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c.—3 p. 0/0; jouiss. du 22 juin, 71 fr. 55. — Act. de la banque, 2140 00. — Emprunt royal d'Espagne, 1823, 51. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 99 fr. 45 c. Trois pour cent. A 3 heures 71 fr. 55 c.

PAYS-BAS.

Gand, le 1^{er} octobre. — Par ordre supérieur, la police s'est présentée, hier dans l'après-dînée, au domicile de M. l'abbé de Muynck, vicaire de St. Nicolas, en cette ville, et en son absence elle a apposé les scellés sur ses papiers.

On nous écrit de Lille que le général Bertrand, si célèbre par son noble dévouement à la personne de Napoléon, fait bâtir au faubourg de la Magdelaine, près de cette ville, une fabrique à laine. Ce bâtiment, qui est immense, coûtera plus de douze cent mille fr. Il est beau de voir des guerriers, qui se sont immortalisés par la gloire des armes, redevenir des citoyens utiles à la société et à la patrie. (Courier de Gand.)

Bruxelles, le 2 octobre. — Il paraît certain que LL. MM. ne quitteront que vers le milieu de ce mois cette résidence pour se rendre à celle de La Haye, où la session des états-généraux sera ouverte le lundi 17 de ce mois.

S. A. R. le prince d'Orange est arrivé hier de retour de La Haye en cette ville.

Les bureaux des départemens ministériels seront ouverts à La Haye; savoir: commissariat général de la guerre, le 3 du courant; ministère des affaires étrangères, le 4; des finances le 5, et de l'intérieur le 6.

LIÈGE, LE 3 OCTOBRE.

Mde. la duchesse de Saxe-Cobourg, accompagnée du prince et de la princesse de Linenge et leur suite, sont arrivés dans cette ville; ils sont descendus à l'hôtel du Pavillon anglais. Ce matin ils sont partis pour Cologne.

— La rentrée des classes au collège de Huy aura lieu le lundi 10 octobre prochain, immédiatement après la messe du St. Esprit, qui sera chantée ledit jour à l'oratoire du collège, à dix heures du matin.

— Les journaux de Charleston annoncent la mort du général Gotesworth Pinckney, l'un des héros de la révolution américaine et l'un des hommes d'état les plus éclairés des Etats-Unis.

— Un incendie a consumé, le 30 septembre, 24 bâtimens à Gembloux, province de Namur. On ne connaît pas encore l'étendue des pertes; 19 familles d'artisans et journaliers se trouvent sans asile et réduits à l'indigence; leur malheureuse situation à l'entrée de l'hiver, réclame la philanthropie des Belges toujours généreux. (Journal de la Belgique.)

— On rapporte que lorsque le roi de Prusse, accompagné de la famille royale des Pays-Bas, est allé visiter le champ-de-bataille de Waterloo, S. M. s'est fait indiquer l'endroit où le prince d'Orange a reçu sa glorieuse blessure, et qu'elle a saisi cette occasion pour conférer à S. A. R. le commandement d'un des plus beaux régimens de l'armée prussienne, lequel portera, dit-on, dorénavant le nom de son nouveau titulaire. (Idem.)

A dater du 1^{er} janvier prochain la servitude personnelle est entièrement abolie et ne sera plus aucunement tolérée dans toutes les provinces allemandes de la Russie, situées le long de la mer Baltique, telles que la Livonie, l'Esthonie, l'Ingrie et la Courlande (1). Le roi de Portugal reconnaît l'indépendance du Brésil (2). Le 4 de ce mois, jour de St. François, fête de S. M. Sicilienne, le roi de Naples doit publier une seconde amnistie qui sera complète (3). Le roi de Prusse vient d'abolir la censure des universités de son royaume (4). Si chaque jour nous apprenait à la fois quatre nouvelles du même genre, les peuples cesseraient bientôt de se plaindre des gouvernemens et les noms des princes ne seraient jamais prononcés qu'au milieu des bénédictions. La simultanéité non concertée de ces grandes mesures prouve du moins que malgré toutes les oppositions et toutes les répugnances, la civilisation est loin de perdre du terrain et que la raison publique se fait jour au travers de tous les obstacles.

La Quotidienne de plus en plus effrayée des conséquences de la reconnaissance d'Haïti fait aujourd'hui une espèce d'oraison funèbre de ce qu'elle appelle le parti royaliste. Les partis, dit-elle, éprouvent des révolutions dans leur durée, à certaines époques ardents et pleins de vie (comme le parti royaliste en 1815... dit un peu plus bas le même journal), ils se combattent avec toute la chaleur de la jeunesse. Plus tard et à mesure que s'usent les passions généreuses arrive l'âge des intérêts personnels: on pactise avec l'erreur; on s'unit même avec l'ennemi que l'on a combattu; on oublie les opinions pour lesquelles on se serait naguère immolé. Mais bientôt arrive l'âge de la décrépitude.... C'est là qu'en est le royalisme en France, s'il faut en croire la Quotidienne; comme le phénix il pourrait cependant renaître de ses cendres; mais la place qu'il abandonne en se retirant du monde est malheureusement occupée au fur et à mesure par les opinions contraires; «Aussi, ajoute la Quotidienne, ce qu'il y a de plus déplorable en tout ceci, c'est qu'en présence des fautes de nos hommes d'état et des divisions dont ils sont l'occasion ou la cause, le parti libéral grandit et gagne du terrain; la guerre d'Espagne, l'influence salutaire d'une

(1) Extrait de la gazette de Nuremberg.

(2) Extrait des journaux anglais d'après des lettres de Rio-Janéiro.

(3) Voyez rub. jué Naples.

(4) Voyez plus haut art. France.

loi d'élection qui fait une large part à la grande propriété, un nouveau règne plein de force et de majesté l'avaient réduit à l'impuissance; aujourd'hui il enlace toute la société; le royalisme se cache et rougit de se montrer; sous le prétexte de concessions à l'esprit du siècle, de se mettre à la hauteur des idées, de favoriser l'industrie, on admet comme des vérités les principes les plus dangereux; les hommes les plus sages se laissent séduire, et la révolution n'a plus assez d'exemples et de souvenirs pour arrêter la génération qui se précipite vers les idées nouvelles, foulant aux pieds les principes qui assurent les trônes de la terre. » Que dira la Quotidienne des rois de Prusse, de Naples et de Portugal, et surtout de l'empereur Alexandre, quand elle saura les nouvelles que nous annonçons plus haut ?

Tristan le voyageur ou la France ou XII^e me. siècle.

PAR M. DE MARCHANGY.

Nous avons déjà annoncé cet ouvrage dont la bizarrerie vaut bien une nouvelle mention. Etablir la supériorité des temps de la féodalité sur les siècles modernes, telle est, comme on sait, la thèse que M. Marchangy, le gaulois, a voulu développer dans cette étrange production. Tristan est un gentilhomme qui, après avoir fait son testament et ses dévotions, quitte son noble manoir pour parcourir la France, et recueille en cheminant une foule de connaissances physiques et morales extrêmement précieuses, et beaucoup de proverbes et de maximes pratiques dont il ne manque pas de faire son profit. C'est ainsi, par exemple, qu'il apprend que les femmes ne doivent ni filer ni coudre les jeudis et les samedis, pour ne pas faire pleurer la Ste.-Vierge; qu'on ne doit pas jeter au feu de coques d'œuf, dans la crainte de brûler une seconde fois St.-Laurent, qui a été brûlé avec des pareilles coques. Il serait trop long, dit-il ailleurs, de raconter tout ce que je recueillis de prudence et de sagesse dans la recommandable assemblée des doctes dames-d'honneur de la duchesse de Bretagne. Voici quelques-unes de leurs maximes, aussi vraies que l'Evangile:

« Tant qu'un homme peut soulever un quarteron de son, il est habile à engendrer. L'homme tondu est moins fort qu'un autre. Celui qui prend sa commère en mariage, causera des orages sur terre et sur mer, toutes les fois qu'il la caressera. Celui qui se mire en un miroir la nuit, ne doit pas compter embellir. Celui qui ne dit pas son benedicta à son dîner, peut être sûr que le diable invisible viendra s'asseoir sans façon à sa table, etc. »

Nous ajouterons à ces maximes édifiantes, un récit dont la naïveté pourra du moins paraître amusante à ceux qui aiment les bêtises. C'est l'histoire d'un courtisan loup-garou. Cet honnête gentilhomme avait l'habitude de prendre cette forme une fois par semaine. Sa femme le guettait: elle en instruisit son amant qui s'empara des habits du mari loup-garou. Celui-ci, contraint de demeurer sous la peau d'une bête farouche, vivait tristement au fond des bois, sans vouloir se lier avec les loups véritables.

Cette noble réserve, dit Tristan, lui porta bonheur. Le duc étant venu visiter à Ploërmel les tombeaux de ses prédécesseurs, prit dans les bois les plaisirs de la chasse. Ses chiens poursuivirent le loup-garou qui, ayant reconnu le duc, alla poliment à sa rencontre. Le prince, admirant l'allure somnifère de ce loup courtisan, le fit conduire dans son palais, et le promut au rang des animaux domestiques de première classe. Un avancement aussi honorable rendit le loup-garou plus caressant et plus doux que jamais: il ne quittait pas la personne de son maître. Le duc, avant de partir, voulut tenir cour plénière. Parmi les chevaliers qui s'y rendirent était le galant de la femme du loup-garou. Celui-ci s'élança avec fureur sur son rival et lui arracha le nez. On s'étonna qu'une bête, qui montrait d'ordinaire tant de mansuétude et de soumission, fût à ce point furieuse et acharnée contre un seul individu. Cette sage remarque éveilla les soupçons, la femme et son complice furent conduits en prison, et avouèrent enfin la vérité. On rapporta au loup-garou ses habits, qu'il trouva un peu étroits; car en sa qualité de bête, il avait pris de l'embouppoint. Cet aimable seigneur, rendu à l'humanité, suivit le duc en Angleterre.

Tristan ajoute qu'il a soupé avec lui, et que ce seigneur faisait rire les convives par la manière gauche avec laquelle il maniait la fourchette et les couteaux: « Comment me serais-je imaginé, ajoute-t-il judicieusement, que je soupais avec un ancien loup. »

Il faut convenir que J. J. Rousseau plaçant la cause de l'ignorance était plus dangereux que M. Marchangy, vantant la féodalité. Quoi qu'il en soit, son livre est amusant; il pourra même contribuer par de semblables peintures à produire un effet tout-à-fait opposé à son but.

Van Hulst.

SPECTACLE TRÈS EXTRAORDINAIRE.

A la demande générale et pour la 20^{me} clôture définitive.

Vu l'extension progressive des forces intellectuelles et du fluide nerveux des amateurs; vu l'accroissement inespéré de leur sensibilité; vu le prodigieux développement de leurs glandes lacrymales;

Désirant élever la composition du spectacle au niveau des besoins publics, trop resserrés dans le cadre vulgaire;

Jalouse enfin de concilier les ressources pécuniaires des bons habitans de... avec cette soif insatiable d'émotions théâtrales, l'administration aura l'honneur de donner très incessamment, aux prix ordinaires;

TROIS TRAGÉDIES, en cinq actes et en vers,
Suivies de

QUATRE COMÉDIES, en trois actes et en prose,

avarie : on l'a payé, en entrepôt, de fl. 24 à fl. 26 3/4 suivant le degré d'avarie.

Il y a eu également une vente publique d'environ 12,000 cuirs secs en poils Brésiliens sains ; le tout s'est écoulé avec facilité dans les prix de 45 à 63 3/4 cents, suivant qualité.

Une autre vente de cuirs Buénos-Ayres et Brésiliens a eu lieu hier après-midi : ce qui s'est écoulé a été payé de 45 à 61 1/4 c.

FONDS PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	178 0/10 P.		
Dette activ.	58 3/4 P	Londres.	4071	P 39 1/10	P 39 1/8 1/2 P
Différée.		Paris.	47 1/2 0/10	A 47 1/4	47 A
Obl. du S.	100	Franc.	36 1/2	36 1/4	A 36
Act. S. C.	100 3/4	Hamb.	35 3/16.	34 15/16	P 34 13/16

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 1^{er} octobre.

Dette act. 58 1/4 3/4 3/8. Différée, 1 1/8 1 3/16 1 5/32. Bill. de chance, 23 1/4 24 23 5/8. Synd. d'amort., 99 3/4 100 1/4, 99 7/8. Rentes remb., oo. Lots d'o 70 1/2 71 1/2. Act. soc. comm., oo.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 1^{er} octobre.

Naissances : 6 garçons, 10 filles.

Décès : 1 garçon, 1 homme, 1 femme ; savoir,

Lambert Gilot, âgé de 77 ans, journalier, faub. St. Laurent, époux de Marie-Elisabeth Sépulchre.

Marie-Diennonnée Hayart, âgée de 77 ans, sans prof., rue aux Venes, épouse de Cornelis Sterpin.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

W. de MOLL, bandagiste, est arrivé à Verviers, et y restera du 4 au 6 octobre, avec ses BANDAGES ÉLASTIQUES ET MÉCANIQUES, qu'il donnera à l'épreuve ; il loge à la *Boule d'or*, place des Recolets, et sera de retour le 7 à Liège.

On désire acquérir ou louer, à peu de distance de cette ville, une maison de campagne ayant jardin et prairie. S'adresser rue St. Hubert, n. 587.

La commission nommée pour surveiller l'exécution de la réparation des grosses battes et pertuis des Aguesses, donne avis que le devis des ouvrages à faire est déposé au secrétariat de la régence, où on peut le voir tous les jours de 9 heures du matin à midi.

En conséquence elle invite les amateurs à en prendre inspection et à remettre au secrétariat de la régence les urs soumissions qui seront ouvertes publiquement le 7 octobre à 10 heures du matin à l'hôtel-de-ville, salle du conseil de régence.

J. D. CLEBANT, marchand chapelier et de nouveautés à Verviers, s'empresse d'informer le public qu'il arrive de Paris avec un choix de chapeaux du dernier goût, casquettes de fantaisie pour la chasse, le négligé et autres chapeaux zéphyr à la Boli-var, en loutre et en pluche, sacs de nuit à serrures et boîtes à chapeaux en cuir imperméables pour le voyage, mouchoirs de poche à la Charles X à 20 et 25 sols la pièce, rotins, flacons, lorgnettes, colliers, ridicules à la Jocko ; enfin une foule d'autres objets de première mode dont le détail serait trop long ici, mais indispensables à la toilette des deux sexes.

Il s'est assorti dans les premiers magasins à Paris de quincailleries, jouets d'enfants, surprises, souvenirs, etc., etc. Il attend de l'Allemagne une belle partie de pelleteries superfinnes et nouveautés pour l'hiver ; il reste constamment assorti des objets précédemment annoncés.

Il a le dépôt des poudres de Julien pour clarifier les vins et eaux-de-vie. Le tout aux prix les plus modérés.

(560)

Extrait d'exploit.

Par exploit de l'huissier Jacques-Nicolas Degueldre, en date du vingt-six septembre 1825, enregistré à Liège le 28 même mois, MM. Louis-Guillaume-Henri Burnand, ancien capitaine, Albert-Paul Burnand, rentier, et la D^{lle} Caroline-Louise-Henriette Burnand, rentière, tous trois domiciliés à Mondon, canton de Vaux, en Suisse, pour quels domicile est élu chez M^e C. Wathour, avoué, demeurant rue Fond St. Servais, n^o 476, à Liège, qui a charge d'occuper et occupera pour les susnommés sur la demande ci-dessous énoncée ; ont fait dénoncer copie au Sieur Jean-Jacques Regnier, journalier, ci-devant domicilié à Fraipont, canton de Louveigné, district communal de Liège, et dont le domicile actuel est inconnu, de la saisie-arrêt faite à leur requête, le dix-neuf dudit mois de septembre, par exploit de l'huissier Paschal-Joseph Lefils, de Verviers, y enregistré le lendemain entre les mains du Sieur Jean Ehrens, négociant, demeurant à Olne, sur tout ce que ce dernier pourrait devoir ou devrait par la suite audit Sieur Regnier.

D'un contexte par ledit exploit du 26 septembre 1825, ledit Sieur Regnier, partie saisie a été assigné à comparaître dans le délai de la loi, aux neuf heures et demie du matin, à l'audience du tribunal de première instance séant au palais de justice à Liège, pour y voir déclarer valable ladite saisie-arrêt, et ordonner, que les deniers dont le tiers saisi fera déclaration, seront délivrés aux requérans susnommés jusqu'à concurrence de ce qui leur est dû pour les causes de ladite saisie-arrêt, en principal, intérêts et frais, avec dépens.

Et attendu le domicile actuellement inconnu dudit Jean-Jacques Regnier, l'exploit susdaté, de dénonciation de saisie-arrêt avec demande en validité a été fait à ce dernier en la personne de M. le procureur du roi près le tribunal susnommé et par affiche à la principale porte d'entrée dudit tribunal.

(Signé) Jacques-Nicolas DEGUELDRE.

À Liège. de l'imprimerie de H. Lignac, éditeur du journal MATHIEU LAENSBERGH, rue Souverain-Pont, N 320.

Chambre garnie à louer au n. 121, rue derrière la Magdelaine.

Une personne de bonne famille, âgée de 40 ans, au courant des voyages, sachant le français, le flamand, l'anglais et l'allemand, désire voyager pour une maison respectable de Liège, Verviers ou Aix-la-Chapelle. S'adresser au bureau de cette feuille.

(564) La commission administrative des hospices civils de Liège, informe qu'elle mettra en adjudication, par voie de soumissions, la fourniture de 1180 livres des Pays-Bas de houblon première qualité de la récolte de 1825, en quatre lots, dont un de 280 livres, et trois de 300 livres chacune. Les soumissions devront être écrites sur papier timbré, désigner en toutes lettres un prix fixe de la livre en argent des Pays-Bas, et être remises au plus tard lundi prochain, avant midi, au secrétariat, où l'on peut prendre inspection du cahier des charges.

NB. Toute fraction autre que d'un demi cents ne sera pas admise.

MM. les huissiers des arrondissements de Liège et Verviers, sont invités à se réunir le neuf octobre prochain, à dix heures du matin, à la chambre de discipline, lieu ordinaire des séances, au palais de justice, à Liège, pour procéder au renouvellement des membres sortans qui doivent composer le conseil.

Liège, le 26 7bre 1825. H. F. RENARDY, syndic.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public, que je recommencerai mes cours de langues hollandaise, française et de mathématiques, le 6 octobre 1825, chez M. Depas, place de l'Université, n. 262. Pour les heures à prendre, je m'entendrai toujours avec ceux qui voudront bien m'accorder leur confiance.

J. J. V. M. MATTHIEU.

On demande des pensionnaires, à la Tête-Verte, sur la Batte.

Moulin à bras, cuves et accessoires nécessaires à fabriquer de l'amidon et féculé de pomme-de-terre à vendre. S'adresser rue du Pont d'Avroy, n^o 561, à Liège.

133^e LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

D. MATHIAS, collecteur qualifié, rue du Pont, à Liège, renouvelle l'avis que le tirage de la première classe de cette loterie commencera le 3 octobre prochain, et que l'on peut, avant et pendant le tirage, obtenir des billets dans son bureau.

MONT-DE-PIÉTÉ DE LIÈGE.

On procédera, mardi 11 octobre 1825 et jours suivants, à deux heures de relevée, dans une des salles du Mont-de-Piété de Liège, à la vente publique des gages qui y ont été reçus, dans le courant des mois de juillet, août et septembre 1824, et dont on n'aurait pas opéré le renouvellement d'emprunt, ou qui n'auront pas été retirés au jour fixé pour la vente.

On commencera par les effets d'habillement, linges, marchandises, ustensiles de cuivre et d'étain, etc. ; viendront ensuite les bijoux et objets d'or et d'argent.

Le tout sera vendu argent comptant ; néanmoins les acheteurs qui ne pourront pas se libérer sur le champ, seront admis à donner des arrhes, à charge par eux de venir retirer, dans le délai de trois jours, les objets achetés et de finir au même temps le solde.

Liège, le 26 septembre 1825.

() Mardi prochain, 4 octobre 1825, à 2 heures de relevée, le sieur Deloncin, vendra publiquement à la maison n^o 628, Quai d'Avroy, à Liège, les objets suivants : lits, matelats, bois de lits, garde-robes, commodes, secrétaires, tables, chaises, comptoirs, croisées à servir pour bûtimens, couches de jardin, entre-deux à glaces, une belle cuisinière tout en fer, deux grandes cuves, un grand poêle, une table à coulisse et une grande quantité d'autres objets.

Le tout argent comptant.

À louer dès-à-présent la maison n. 24, sur le grand Marché. S'adresser rue Feronstrée, n. 584.

(546) À vendre, avec toutes facilités pour le paiement, deux fermes avantageusement situées, près la nouvelle route par la vallée de la Vesdre ; l'une située à Houthem, commune de Baelen, consistant en bâtimens pour l'exploitation et 25 bonniers métriques de prairies et terres ; l'autre à Runtehem, même commune, se composant des bâtimens pour l'exploitation et 17 bonniers de prairies et terres. S'adresser au n^o 362, place des Recolets, à Verviers.

(547) À vendre ou à louer une belle teinturerie avec six cuves, six chaudières, et grand bâtiment de fabrique joignant, situés à Verviers. S'adresser au n^o 362, place des Recolets, à Verviers.

Un célibataire, d'un âge mûr, offre ses services pour enseigner la langue anglaise. S'adresser au bureau de cette feuille.

Instrumens de musique, cors, flûtes, trombones, bassons, etc. d'occasion à vendre à cause de départ. Ils sont à voir, rue Basse-Sauvenière, n^o 835, à Liège.